



RÉCOMPENSE

LE DÉPARTEMENT DOUBLEMENT PRIMÉ PAR TERRITORIA

UNE INITIATIVE
ENCOURAGEANT
L'INNOVATION INTERNE
ET UNE AUTRE EN FAVEUR
DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA
ONT REÇU LES HONNEURS
DU JURY.

Par Éliséo Mucciante

L'Observatoire Territoria récompense chaque année les pratiques innovantes des collectivités et accorde, pour cela, 19 prix correspondant à autant de catégories de missions propres aux collectivités territoriales. Cette année, le Département de l'Isère s'est vu la collectivité la plus distinguée avec 2 palmes d'or accordées dans la catégorie "Innovation managériale", pour la démarche "Construisons!" et dans celle "Services aux personnes", pour l'expérimentation IsèreAdom.

La démarche "Construisons" est un dispositif destiné à encourager l'innovation interne, depuis la collecte et le partage des idées, jusqu'à l'organisation du temps, tout en accompagnant l'agent dans la concrétisation de son idée. Elle permet au Département de développer de nouvelles pratiques et de nouveaux services pour l'ensemble des missions dont il a la responsabilité.

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

L'expérimentation IsèreAdom, quant à elle, consiste à mettre la technologie au service du maintien à domicile des personnes âgées. Ce projet a pour but de favoriser la sécurité et le bien-être à domicile des personnes en perte d'autonomie, atteintes d'une pathologie chronique invalidante, ou en convalescence. Grâce à un panel d'outils connectés,



► *« Ces prix viennent saluer tout le travail fourni par l'ensemble des agents du Département qui travaillent chaque jour à améliorer et développer les missions de service public qui leur sont confiées », explique Jean-Pierre Barbier, Président du Département*

elle permet aux professionnels référents d'être informés en temps réel de la situation et des besoins d'un bénéficiaire.

Enfin, l'association Bleu Blanc Zèbre a également récompensé le Département pour le "Contrat d'engagement réciproque pour les allocataires du RSA", une démarche volontariste proposée via un processus issu d'une concertation entre le Département et les allocataires eux-mêmes. Le CER permet à ceux qui le souhaitent de prendre un engagement bénévole afin d'accompagner une association, de rendre service dans leur voisinage, d'aider une personne âgée... ■